



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 173-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.371

Déposée le : 12.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Walpoth (Bern, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1284/2025 du 26 novembre 2025
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié

Cumul, panachage, apparentements : voter est parfois complexe

Selon l'Office fédéral de la statistique, il y a en Suisse plusieurs centaines de milliers d'ayants droit au vote qui ne votent pas ou dont le bulletin est nul. Parmi ces personnes, on trouve une majorité de personnes naturalisées, mais aussi des personnes d'origine suisse.

Lors de l'élection du Parlement 2019, par exemple, la participation des Suissesses et Suisses naturalisés se situait près de 20 points de pourcentage en deçà de la moyenne. Dans le même temps, le nombre de bulletins électoraux nuls était toujours aussi élevé : lors de l'élection du Conseil national, il représentait près de 3,5 % des suffrages exprimés.

Cumul, panachage, apparentements, délais, lignes vierges : voter est complexe. Quiconque ne comprend pas les règles s'abstient de voter ou commet des erreurs. Pour que la démocratie existe, il faut non seulement des droits, mais aussi que ceux-ci soient accessibles, à toutes et à tous.

La réintroduction d'un module d'éducation civique obligatoire dans les écoles est discutée, afin que toutes les adolescentes et tous les adolescents aient accès à notre système politique.

Il faut en outre, pour les Suissesses et Suisses naturalisés, une formation politique de base qui soit compréhensible et facile d'accès. L'idée serait de proposer un cours facultatif après la naturalisation, qui soit encouragé par les autorités.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de bulletins de vote nuls a-t-on dénombré lors de la dernière élection du Grand Conseil et lors des dernières votations dans le canton de Berne ? Existe-t-il des données

sur l'origine des ayants droit au vote (origine suisse ou naturalisation), sur leur âge, leur niveau de formation et leur sexe ?

2. Que sait le Conseil-exécutif sur le taux de participation aux votes et aux élections des Suissesses et Suisses naturalisés par rapport aux Suissesses et Suisses de naissance ?
3. Quelles offres de formation politique existe-t-il actuellement pour les personnes naturalisées ?
4. Est-il prévu de réintroduire un cours obligatoire d'éducation à la citoyenneté dans les écoles ?
5. Le Conseil-exécutif estime-t-il que la promotion d'offres telles que des cours d'éducation civique après la naturalisation recèle un potentiel en matière de renforcement de la participation démocratique ?
6. Quelles mesures le Conseil-exécutif propose-t-il pour faire diminuer le nombre élevé de suffrages nuls et pour améliorer l'égalité des chances démocratiques ?

Réponse du Conseil-exécutif

Lors des élections au Conseil national de 2019, le taux de participation était de 45 % à l'échelle de la Suisse entière. Selon le sondage post-électoral réalisé dans le cadre d'une étude électorale (Selects), le taux de participation des personnes naturalisées s'est élevé à 33 % et celui des personnes non issues de l'immigration à 50 % (élections fédérales 2019, Selects). Lors des élections au Conseil national de 2023, le taux de participation au scrutin a atteint 47 %. Toujours selon l'étude Selects (élections fédérales 2023, Selects), le taux de participation des personnes issues de l'immigration de la première génération était de 38 %. Quant à celui des personnes issues de l'immigration de la deuxième génération (autrement dit les personnes interrogées nées en Suisse dont au moins l'un des deux parents est né à l'étranger), il s'est élevé à 27 %. Les électrices et électeurs nés en Suisse dont seul l'un des deux parents est de nationalité étrangère ont participé aux élections à hauteur de 50 %. En moyenne, la participation électorale des personnes issues de l'immigration était donc inférieure de 12 points de pourcentage en 2019 et, en ce qui concerne l'année 2023, de 9 points de pourcentage voire de 20 points de pourcentage à la participation électorale globale.

Les chiffres concernant les bulletins de vote nuls sont disponibles dans les rapports de la Chancellerie fédérale sur les élections au Conseil national. Pour les élections de 2019, la Chancellerie fédérale a indiqué un pourcentage de 1,2 % de bulletins nuls (rapport du 13 novembre 2019). Quatre ans plus tard, le nombre de bulletins nuls s'est élevé à 1,6 % (rapport du 15 novembre 2023).

Le secret du vote, inscrit à l'article 5, alinéa 7 de la loi fédérale sur les droits politiques (LDP) et à l'article 3, alinéa 2 de la loi sur les droits politiques (LDP BE) du canton de Berne interdit de mettre en œuvre des modalités permettant de connaître le comportement de vote de certains pans de l'électorat. Lors des élections et des votations, les bulletins de vote et les cartes de légitimation font soit l'objet d'un tri à l'urne, soit – en cas de vote par correspondance – par le bureau électoral au moment de l'ouverture des enveloppes-réponses. Partant, il n'est ni licite ni possible de faire des recoupements entre les électrices ou électeurs et leurs votes, valables ou non valables. Il n'est pas non plus possible d'indiquer le pourcentage de votes non valables de certaines catégories démographiques.

Le Conseil-exécutif répond comme suit aux questions posées :

1. *Combien de bulletins de vote nuls a-t-on dénombré lors de la dernière élection du Grand Conseil et lors des dernières votations dans le canton de Berne ? Existe-t-il des données sur l'origine des ayants droit au vote (origine suisse ou naturalisation), sur leur âge, leur niveau de formation et leur sexe ?*

Lors des élections au Grand Conseil du 27 mars 2022, le nombre de suffrages exprimés s'est élevé à 237 746 au total, dont 1451 étaient nuls, soit 0,6 %. S'agissant des votations, le nombre de bulletins nuls est plus faible. Lors de la votation du 9 février 2025, qui portait sur un projet avec variantes au niveau cantonal, seuls 80 (0,02 %) des 285 381 suffrages exprimés étaient nuls.

Le canton ne dispose pas de données sur les électrices et électeurs dont les bulletins se sont avérés nuls (cf. dernier paragraphe de l'introduction).

2. *Que sait le Conseil-exécutif sur le taux de participation aux votes et aux élections des Suissesses et Suisses naturalisés par rapport aux Suissesses et Suisses de naissance ?*

Exception faite des informations tirées des études Selects présentées en introduction, le Conseil-exécutif ne dispose pas d'informations sur la participation aux élections ou aux votations de l'électorat qu'il soit issu de l'immigration ou non.

3. *Quelles offres de formation politique existe-t-il actuellement pour les personnes naturalisées ?*

Dans le cadre de la procédure de naturalisation, les candidates et candidats à la naturalisation doivent passer un test qui comprend, entre autres, des questions sur la démocratie. On peut donc considérer que les personnes naturalisées ont des connaissances de base sur notre système politique.

Il existe différents outils destinés à aider chaque électrice et électeur à voter. Pour ce qui est des élections au Conseil national, il s'agit d'une notice explicative qui est jointe au matériel de vote. Y figurent les informations utiles pour remplir correctement le bulletin de vote. Pour ce qui concerne les élections cantonales, les électrices et électeurs disposent d'une notice et d'une vidéo explicative. Pour les votations, l'électorat peut s'informer grâce aux messages accompagnant les votations de la Confédération et du canton, ainsi que grâce aux vidéos explicatives des objets. Les vidéos sont notamment disponibles via l'application VoteInfo, dont il est fait mention dans le matériel de vote.

Il existe en outre différentes offres gratuites dans le domaine de la formation politique. Le Forum politique Berne, soutenu par le canton de Berne à hauteur de 160 000 francs par an, relaie des connaissances sur la politique et la démocratie par le biais de nombreuses expositions et manifestations. Le site Internet easyvote, offre de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes qui s'adresse en premier lieu aux jeunes, fournit de précieuses informations sur les élections et les votations (p. ex. vote en 5 pas). En 2024, easyvote a bénéficié du soutien du canton de Berne à hauteur de 10 000 francs dans le cadre de la promotion de la formation politique.

4. *Est-il prévu de réintroduire un cours obligatoire d'éducation à la citoyenneté dans les écoles ?*

La formation politique est déjà bien ancrée dans les programmes scolaires. Elle est abordée dans le Lehrplan 21 aux cycles 1 et 2 (jusqu'à la 8H), notamment dans le cadre de la matière appelée « nature, être humain, société », et au cycle 3 (de la 9H à la 11H) dans le cadre de la discipline intitulée « espaces, époques et sociétés » ainsi que dans le cadre du cours « éthique, religions, communauté ». Parmi les compétences de base promues par ces cours figure en particulier la compréhension de la démocratie. En outre, la formation politique est ancrée dans le Lehrplan 21 en tant que thématique interdisciplinaire et a pour idée maîtresse le développement durable ou pour axe principal « politique, démocratie et droits de l'homme ».

Dans le Plan d'études romand (PER), la formation politique fait partie de la formation générale. Le chapitre est subdivisé en quatre grands sujets, dont la thématique du vivre ensemble et de l'exercice de la démocratie est consacrée à la formation politique. Dans le cadre de la formation politique, les élèves développent des compétences variées. Ils sont capables d'expliquer la démocratie suisse et ses origines. Ils sont non seulement en mesure de distinguer les trois pouvoirs au niveau communal, cantonal et fédéral, mais aussi d'expliquer les spécificités majeures de la démocratie suisse.

Les enseignantes et enseignants exerçant dans chacun des trois cycles ont du matériel pédagogique à disposition.

5. *Le Conseil-exécutif estime-t-il que la promotion d'offres telles que des cours d'éducation civique après la naturalisation recèle un potentiel en matière de renforcement de la participation démocratique ?*

En vertu des articles 34g et suivants de la loi sur l'information et l'aide aux médias, le canton de Berne peut apporter son soutien financier aux mesures visant à promouvoir la formation politique, en particulier celle des jeunes. Le canton parraine le Forum politique Berne ainsi que le Parlement des jeunes du canton de Berne par le biais d'une contribution fixe. En outre, 40 000 francs par an sont disponibles pour l'encouragement de projets spécifiques dans le domaine de la formation politique. Jusqu'à présent, la Chancellerie d'État n'a reçu aucune demande visant à promouvoir spécialement la participation politique des personnes issues de l'immigration. Il est précisé que les demandes en ce sens sont, le cas échéant, examinées par la Chancellerie d'État. Par ailleurs, le Conseil-exécutif partage l'avis selon lequel les circonstances menant à l'obtention du droit de vote et d'éligibilité (âge de la majorité pour les Suissesses et Suisses ou naturalisation pour les personnes étrangères) revêtent une importance centrale pour la mise en œuvre d'éventuelles mesures de sensibilisation et d'information. Aussi la Chancellerie d'État examine-t-elle en permanence, parfois en collaboration avec d'autres milieux intéressés (p. ex. avec la commune bourgeoise de Berne), si des offres de soutien spécifiques pour ces groupes de population cibles pourraient être promues ou mises à disposition. Le canton de Berne a par exemple soutenu le Campus Démocratie en 2025. Les activités du Campus Démocratie ont pour vocation le renforcement de la formation politique et la participation des enfants, des jeunes et des adultes issus de l'immigration.

6. *Quelles mesures le Conseil-exécutif propose-t-il pour faire diminuer le nombre élevé de suffrages nuls et pour améliorer l'égalité des chances démocratiques ?*

Sur la base des données dont dispose la Chancellerie fédérale, le nombre de votes nuls est nettement inférieur à celui qui figure dans l'interpellation. Lors des élections au Conseil national de 2019, celui-ci n'était pas de 3,5 %, mais de 1,2 %. Le nombre de bulletins nuls – notamment lors des élections et votations cantonales – est faible, même si chaque vote nul est de trop. En raison du secret du vote, il n'est d'ailleurs pas possible de déterminer si le vote

de l'électorat issu de l'immigration se traduit par un nombre de votes nuls supérieur à la moyenne.

Par le passé, les mesures visant à pousser les gens à exercer leur droit de vote ont en règle générale bénéficié de l'appui du Conseil-exécutif. En réponse au postulat 089-2022, un code QR sera imprimé sur le jeu de bulletins électoraux pour la prochaine élection du Grand Conseil, au moyen duquel les personnes intéressées peuvent visionner la vidéo explicative « Élections cantonales bernoises : comment voter correctement » (cf. Rapport faisant suite au postulat). Cette mesure est censée mobiliser les électrices et électeurs, mais aussi maintenir le nombre de bulletins nuls à un niveau bas et, dans l'idéal, le faire baisser.

Destinataire

– Grand Conseil